



**CENTRE THÉRAPEUTIQUE
ENFANT-ADOLESCENT
MAISON DES JARDINS
HÔPITAL DE JOUR
CATIJ**

LIVRET D'ACCUEIL



13 rue des Jardins - 25 000 BESANCON
Tel : 03 81 50 78 00 - Fax : 03 81 88 03 55



CENTRE HOSPITALIER
de Novillars

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Éditorial	2
Présentation	3
Accueil	4
Parcours de soins proposés	4
Les soins somatiques.....	5
Les urgences	5
Liens avec les partenaires	5
Formalités administratives	6
Communication	6
Fournitures nécessaires	7
Cadre réglementaire	8
Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé	9
Questionnaire de satisfaction	11
Accès	12

Bienvenue au CATIJ

Bienvenue au CATIJ.

Cet Hôpital De Jour va devenir un lieu de référence pour accompagner votre enfant, dans les difficultés qui peuvent jalonner son parcours de vie.

Le suivi de votre enfant se fera dans un cadre pluridisciplinaire associant la dimension médicale, psychologique, rééducative, scolaire et sociale.

L'Équipe de soins du « CATIJ » est une équipe sur laquelle vous pouvez compter.

Dr Camille CHEVAL
Cheffe du pôle
Enfant Adolescent



Présentation de l'Hôpital De Jour

Le Pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars dispose de 5 **hôpitaux de jour** appartenant au service public :

**« Le Centre Thérapeutique de l'enfant et de l'adolescent »
Hôpital De Jour « Les Cèdres » et « NOV'ADO »
Espace Garnier, 4 rue Louis Garnier - 25000 Besançon**

**« Le CATIJ »
13 Rue des Jardins - 25000 Besançon**

**« Passer'Ailes »
17 Rue de Morteau - 25300 Pontarlier**

**Accueil de Jour Parents-Bébé
8A Rue Jacquard - 25000 Besançon**

« CATIJ » est un Hôpital De Jour destiné aux enfants de 2 à 10 ans souffrant de difficultés psychiques et nécessitant une prise en charge soutenue et pluridisciplinaire :

- Troubles émotionnels et / ou du comportement ;
- Troubles neuro-développementaux (langage, psychomoteur...), Troubles du Spectre Autistique (TSA) ;
- Troubles du fonctionnement social.

L'équipe de l'Hôpital De Jour a à cœur de :

- **Répondre le plus précocement possible à la demande de soins** émanant des familles et/ou des institutions,
- **Accueillir et soutenir l'enfant et sa famille,**
- **Proposer un accompagnement et des soins adaptés** aux besoins de l'enfant,
- **Soutenir l'enfant dans son quotidien**, en faisant le lien avec les différents professionnels qui l'entourent.

L'accueil

À l'admission, après l'indication posée par un médecin spécialiste, votre enfant et vous, parents, serez reçus en consultation par le médecin responsable qui vous présentera le fonctionnement de l'Hôpital De Jour.

Après un temps d'observation par l'équipe soignante, un projet de soins personnalisé sera établi pour votre enfant. Une visite de l'Hôpital De Jour CATIJ vous sera proposée.

Le Cadre de Santé vous rencontrera pour un temps d'échange et la remise de documents administratifs.

Parcours de soin

L'Hôpital De Jour propose des soins soutenus, pour lesquels vous et votre enfant êtes engagés.

Nous proposons, en termes de soins :

Pour votre enfant :

Des activités thérapeutiques, éducatives et scolaires,

- en individuel ou en groupe,
- menées par les différents membres de l'équipe : Infirmière, Éducatrice Spécialisée, Psychologue, Psychomotricienne, Orthophoniste et Enseignante.

Pour vous :

- Des entretiens avec le médecin et le référent de votre enfant.

Des rencontres avec d'autres membres de l'équipe selon vos besoins.

Vous pouvez nous faire part de vos habitudes éducatives afin qu'elles soient prises en compte dans le Projet de Soins individualisé.

Avec votre accord, votre enfant pourra participer à un ou plusieurs séjours thérapeutiques.

Le suivi s'inscrit généralement sur une année scolaire et peut-être reconduit en fonction de l'évolution de votre enfant.

Il sera accueilli dans un groupe de 6 enfants maximum, sur un rythme de 1 ou 2 demi-journées par semaine.

A l'issue du suivi de votre enfant au « CATIJ », un relais peut être proposé dans une autre structure de soins ou centre médico-social.

Les soins somatiques

Lors de l'admission de votre enfant et tout au long de son suivi, une évaluation de sa douleur et de son état nutritionnel seront réalisés. Le suivi de sa croissance sera assuré et pourra être reporté dans le Carnet de Santé.

Le Carnet de Santé nous permettra aussi de vérifier que les vaccinations sont bien à jour.

Les urgences

Nous disposons de différents matériels pour faire face aux urgences et des personnes habilitées à les mettre en œuvre.

A domicile en cas d'urgence, composez le 15. N'hésitez pas à dire que votre enfant est suivi à l'Hôpital De Jour. Un pédopsychiatre de liaison se met en lien régulièrement avec le service de pédiatrie du CHRUB.

Les liens avec les professionnels

Nous travaillons en relation avec les différents services et professionnels avec lesquels vous avez été ou vous êtes encore en relation : Éducation Nationale, professionnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes...), services médico-sociaux, services sociaux, services hospitaliers, services éducatifs, MDPH...

Ces liens se font toujours avec votre accord dans le respect du secret professionnel. Ils favorisent la cohérence de l'accompagnement de votre enfant.

Les formalités administratives

Lors de l'admission de votre enfant au « CATIJ », un dossier administratif sera ouvert. Pour nous assurer de la bonne identité de votre enfant, nous aurons besoin de documents tels que : carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille, extrait d'acte de naissance et/ou les pièces d'identité du représentant légal.

Pour la prise en charge du financement du séjour de votre enfant, nous aurons besoin de votre Carte Vitale et de votre attestation de Sécurité Sociale, Mutuelle, CMU ou AME.

Le transport de votre enfant peut être assuré par un taxi conventionné de votre choix, après accord de la Sécurité Sociale et entente préalable avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, sur avis et prescription médicale.

Vous aurez à signer une fiche d'accord de prise en charge et l'autorisation de communiquer avec votre Médecin Traitant.

Afin de mettre à jour le dossier de votre enfant, nous vous demandons de nous communiquer tout changement administratif ou numéros de téléphone au cours de la prise en charge de votre enfant.

La communication








Le carnet de liaison peut être utilisé par les parents et les professionnels pour transmettre différentes informations : fermetures programmées ou exceptionnelles de l'Hôpital De Jour, évènement particulier, infos scolaires que vous souhaitez nous communiquer, les alertes aux poux, les absences programmées de votre enfant...

Si vous avez un imprévu le jour de l'accompagnement, vous devez nous prévenir et contacter le chauffeur de taxi pour annuler les frais de déplacement qui sinon vous seront facturés.

Au cours de l'année, si votre enfant doit suivre un traitement prescrit par un médecin extérieur à l'Hôpital De Jour, nous avons besoin de la photocopie de l'ordonnance.

Les fournitures nécessaires

Au moment de l'admission nous aurons besoin d'un sac contenant :

-  Un cahier de liaison (petit format, type cahier de brouillon)
-  Une paire de chaussons
-  Une boîte de mouchoirs jetables
-  Couches si nécessaire
-  Un paquet de lingettes
-  Un nécessaire de toilette (brosse à dents et son étui dentifrice)
-  Une tenue de rechange (marquée au nom de votre enfant et qui restera au « CATIJ »).



Le cadre réglementaire

Secret professionnel

Tous les membres de l'Équipe et les stagiaires sont tenus au secret professionnel. Nous vous demandons également la plus grande discrétion par rapport aux autres personnes que vous pourrez rencontrer à l'Hôpital De Jour.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est à votre disposition. Vous pouvez en prendre connaissance sur demande, auprès du Cadre de Santé.

Dossier patient

L'Hôpital De Jour répond à la loi du 04 mars 2002.

Un dossier de soins informatisé et confidentiel, est ouvert au nom de votre enfant. Seuls les professionnels du Centre Hospitalier de Novillars, en lien direct avec la prise en charge de votre enfant peuvent y avoir accès.

La communication de documents ou de données à d'autres professionnels, si besoin, s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.

Titulaire de l'autorité parentale, vous pouvez disposer d'un droit d'accès à son dossier en adressant par écrit une demande au Directeur de l'Etablissement.

L'HDJ CATIJ inscrit dans ses valeurs de soins la Charte Européenne de l'Enfant Hospitalisé que vous pouvez retrouver ci-après.

Charte européenne de l'enfant hospitalisé

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants »

L'UNESCO

Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés*

1 - L'admission à l'hôpital

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en Hôpital De Jour.

2 - Etre entouré pendant le séjour

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 - Impliquer les parents dans le processus de soins

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 - Etre informé sur la maladie et les soins

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

5 - Soulager la douleur

Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6 - Des activités de loisir en fonction de l'âge

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 - Un environnement hospitalier adapté

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipe que du personnel et de la sécurité.



8 - Formation spécifique du personnel soignant

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 - Assurer la continuité des soins

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10 - Respect de l'intimité de l'enfant

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

*Charte rédigée à Leiden (Pays-Bas) en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'Hôpital »

Questionnaire de satisfaction et réclamations

A l'issue du suivi de votre enfant ou pendant son séjour, nous aurons besoin de recueillir votre avis sur différents aspects de la prise en charge de votre enfant.

Pour ce faire, nous vous proposerons de remplir un questionnaire de satisfaction que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de notre structure. Ce questionnaire est confidentiel et anonyme.

En cas de mécontentement concernant le suivi de votre enfant, vous pouvez en parler au Médecin Responsable ou au Cadre de Santé.

Toutefois, vous pouvez également faire part de vos observations écrites et motivées au Directeur de l'Etablissement



**Monsieur le directeur
Centre hospitalier de Novillars
4 rue du Docteur Charcot
25220 NOVILLARS**

Vous pouvez aussi vous adresser aux représentant des usagers du CHN, ils sont à votre écoute et peuvent vous aider :



Centre Thérapeutique
Enfant - Adolescent

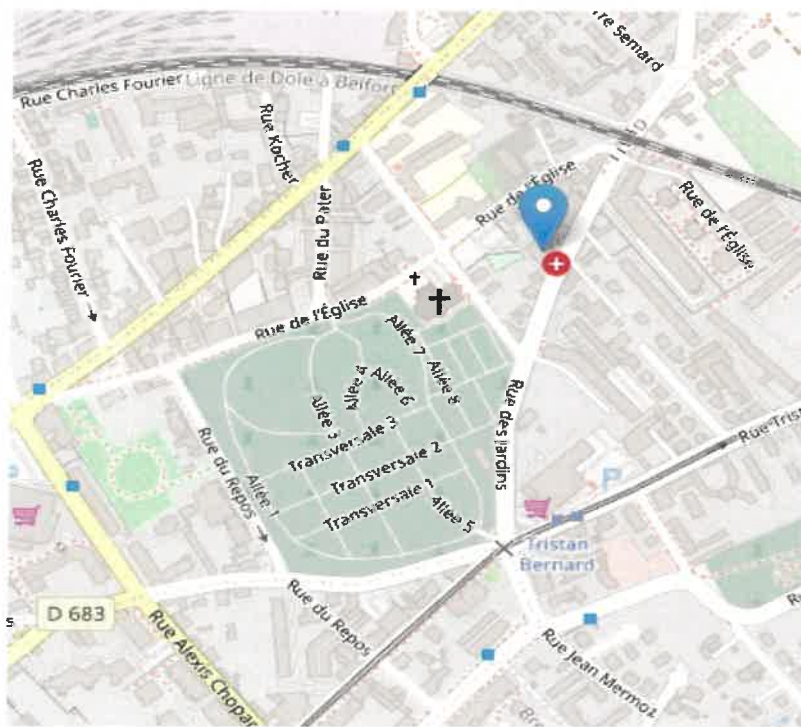
Plan d'accès

« CATIJ »

**13 Rue des Jardins
25 000 BESANCON**

Tel : 03 81 50 78 00

Fax : 03 81 88 03 55



BESANCON

Pour plus d'informations, rendez sur
www.ch-novillars.fr

